



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Rése
au
Moni
bel

21013995

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT

11 JAN. 2021

DIVISION MONS

N° d'entreprise : 0407 695 453

Nom

(en entier) : **Nekto**

(en abrégé) :

Forme légale : **Asbl**Adresse complète du siège : **455 rue de Neufvilles - 7063 NEUFVILLES**

Objet de l'acte : Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 09/12/2020 et de l'Assemblée Générale du 08/09/2020

Conseil d'Administration du 09/12/2020

Délégation de pouvoirs

En vertu de l'article 30 des statuts de l'association, le Conseil peut déléguer la gestion journalière, avec l'usage de la signature afférente à cette gestion, à un ou plusieurs délégué(s) dont il fixera les pouvoirs.

A ce titre, il s'avère nécessaire, pour le bon fonctionnement de l'ETA Nekto, de déléguer les pouvoirs de la gestion quotidienne à Monsieur Hugues PROCUREUR, Directeur.

Cette décision annule et remplace les pouvoirs octroyés par le Conseil en date du 30 mai 2018.

Assemblée Générale du 08/09/2020

- Accueil d'un nouveau membre à l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale accueille en son sein Madame Thérèse TROTTI, admise par le Conseil d'Administration par décision du 3 mars 2020.

Les membres prennent également acte du décès de Messieurs Bernard HAENECOUR et Jean-Marie LEMLIN et de la démission de Monsieur Christian BRUYNDONCKX.

- Proposition de renouvellement du mandat de Commissaire pour les exercices 2020 à 2022.

Sur proposition du Conseil d'Administration et avec l'accord unanime du Conseil d'Entreprise, l'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de Commissaire qui est assuré par la société ANDRE FRANCOIS, REVISEUR D'ENTREPRISES, Avenue Louise 349/13 à 1050 BRUXELLES (N° d'entreprise 0463.113.335), représentée par Monsieur André FRANCOIS, pour un terme légal de 3 ans. Ce mandat arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale ordinaire qui approuvera les comptes annuels de l'exercice 2022.

- Composition du Conseil d'Administration - Application de l'article 19 des statuts.

En vertu de l'article 19 des statuts : « Les mandats des Administrateurs sont renouvelables par moitié tous les trois ans. Les Administrateurs sortants sont rééligibles. »

Les membres de l'Assemblée prennent acte de la démission de Monsieur Joseph MISSAIRE de son mandat d'Administrateur et Président. Les résultats du vote à bulletin secret confirment le renouvellement des mandats d'Administrateurs de Monsieur STELLEMAN et de Mesdames ABRAHAM et NORMAND.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 01/02/2021 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Réserve
au
Moniteur
belge



A la suite des délibérations du Conseil d'Administration pour la répartition des fonctions en son sein,
l'Assemblée Générale acte la composition du Conseil d'Administration telle que ci-dessous :

Président : Marc STELLEMAN, Rue du Poirier n°11 B - 7191 ECAUSSINNES-LALAING
Vice-Présidente : Laurence NORMAND, Rue Sénéchal n°210 à F-59163 CONDE SUR ESCAUT
Trésorier : Xavier JONNAERT, Rue Bocarmé n°49 - 7602 BURY
Secrétaire : André TESAIN, Rue Vandervelde n°57 - 6534 GOZEE
Administrateurs : Jean-Pierre MOURET, Rue de Solre-sur-Sambre n°1305 - F-59460 JEUMONT
Julie ABRAHAM, Avenue des Aubépines n°132 à 1180 UCCLE

(...)

Extrait certifié sincère et conforme.
Fait à Neufvilles le 18 décembre 2020.

Marc STELLEMAN
Président

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 01/02/2021 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).